



RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

RENCONTRE D'AMORCE AVEC LES GROUPES D'INTÉRÊT

LES DÉBITS DE BOISSONS

25 MARS 2004

COMPTE RENDU



Daniel Arbour & Associés

31 MAI 2004

1. LE CONTEXTE DE PLANIFICATION

Suite au regroupement, au 1^{er} janvier 2002, la Ville de Gatineau a entrepris une démarche de réflexion et de consultation auprès des citoyens et de ses partenaires des milieux d'affaires, institutionnels et communautaires afin d'élaborer un plan stratégique. En septembre 2003, le Conseil municipal adoptait ce plan devant guider le développement de la Ville au cours des prochaines années.

Afin de traduire la vision et les nouvelles directions stratégiques de la Ville en grandes orientations d'aménagement et en dispositions réglementaires, celle-ci a aussi entrepris en décembre 2003 la réalisation d'un plan et d'une réglementation d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la nouvelle ville.

La Ville de Gatineau a mandaté le *Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc et Daniel Arbour et associés*, urbanistes-conseils, pour l'assister dans l'élaboration de son plan et de ses règlements d'urbanisme.

La révision du plan et des règlements comprend les 6 grandes étapes suivantes :

Étape 1 : La revue de l'ensemble des études de planification.

Étape 2 : L'analyse du territoire et l'identification des grands enjeux de planification.

Étape 3 : La formulation des grandes orientations et la réalisation du concept d'organisation spatiale et du plan d'affectation des sols.

Étape 4 : L'identification et le traitement des secteurs particuliers d'intervention ainsi que la définition des politiques, programmes et projets.

Étape 5 : La rédaction finale du plan d'urbanisme et des règlements.

Étape 6 : Le processus d'adoption du plan d'urbanisme et des règlements.

Les présentes rencontres d'amorce avec les groupes d'intérêt s'inscrivent à l'intérieur de l'étape 2.

2. LES RENCONTRES D'AMORCE AVEC LES GROUPES D'INTÉRÊT

Dans le cadre de la révision du plan et des règlements d'urbanisme, cinq rencontres d'amorce ont été tenues afin de connaître les attentes et les perceptions des intervenants du milieu. Ceux-ci ont été conviés à une des rencontres portant sur :

- les milieux de vie (1 rencontre);
- le développement économique (1 rencontre);
- l'environnement et les transports (1 rencontre);
- le développement immobilier (1 rencontre);
- **les débits de boissons (1 rencontre).**

Le présent document constitue le compte rendu de la rencontre relative aux débits de boissons.

2.1 Le processus de discussion

Les rencontres d'amorce ont pris la forme d'un atelier de discussion qui s'est déroulé en deux étapes.

L'atelier a pris dans un premier temps la forme d'une discussion articulée autour d'une série de questions. L'exercice consistait à connaître les points de vue et les expériences des tenanciers de bars en relation avec les questions soulevées.

En deuxième temps, les participants étaient invités à formuler des commentaires et à identifier d'autres actions relatives au dossier des débits de boissons et de la réglementation d'urbanisme.

2.2 Le suivi

L'exercice a permis d'apprécier les différents points de vue apportés par les participants et d'identifier les points de consensus autant que les points de divergence. Des avenues de développement et d'aménagement pourront ainsi être dégagées et intégrées dans le processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme.

3. ATELIER DE DISCUSSIONS

1.1 Quelles sont vos impressions face au moratoire imposé jusqu'en 2003 sur l'ouverture de nouvelles zones permettant les débits de boissons (ex-Hull)?

- Le moratoire a été imposé en 1994 pour contrer une problématique précise de violence frontalière. Cependant, cette problématique ne semble plus être présente depuis les quatre (4) dernières années. Dans ce contexte, le moratoire ne semble plus avoir de raison d'être.
- Le moratoire est nuisible pour le secteur de la Promenade du Portage. Le secteur de la Promenade se veut un secteur où l'on devrait retrouver une concentration et une mixité d'établissements : petit bar, petit resto, petit bistro, etc. En étant applicable à tous les types de débits de boissons, le moratoire limite l'ouverture de débits de boissons nouveau genre - bar à vin, bar à porto, bar à martini, microbrasserie artisanale - qui pourraient contribuer grandement à la qualité de l'animation de ce secteur.
- Il y aurait lieu d'ouvrir le moratoire pour permettre plus de souplesse aux établissements existants. Comme par exemple, permettre aux restaurants et aux bistros existants de servir des boissons alcoolisées sans consommation de repas.

1.2 Considérez-vous qu'il y a de la place pour de nouveaux débits de boissons sur le territoire de la nouvelle ville de Gatineau?

- Le marché semble saturé à Gatineau en matière de grands établissements (200 à 300 places). Il importe d'exercer un certain contrôle sur le nombre de ces établissements pour éviter des baisses de rentabilité et conséquemment, un contrôle moins sévère sur la sélection de la clientèle.
- Les petits établissements sont toutefois perçus comme étant complémentaires aux grandes discothèques et le marché de Gatineau semble apte à accueillir de nouveaux établissements de ce type.

1.3 Selon vous, quels sont les secteurs de ville où ce type d'établissement devrait être permis?

- Les débits de boissons devraient être permis dans les secteurs à vocation ou à potentiel touristique telle la Promenade du Portage et la rue Jacques-Cartier. L'augmentation de l'achalandage touristique à Gatineau demande un nombre critique de restaurants, boutiques et débits de boissons.
 - Les débits de boissons devraient être tenus à l'écart des zones industrielles car ces endroits ne sont pas propices à leur exploitation. Ces établissements sont donc plus sujets à connaître des difficultés financières et un établissement en difficulté est moins stricte à l'égard des clientèles problématiques.
- La mixité usage résidentiel/débits de boissons est également à éviter.

1.4 À votre avis, quelle approche réglementaire la ville devrait favoriser face à l'implantation des débits de boissons : concentration, contingentement ou combinaison de ces deux approches? Identifier les secteurs de concentration et/ou de contingentement?

- L'approche réglementaire de la concentration devrait être favorisée dans les secteurs à vocation plus touristique.
- L'approche réglementaire de contingentement devrait être principalement utilisée pour limiter le nombre de grands établissements (200 à 300 places) sur le territoire municipal, et pour contrôler le nombre de places assises dans un secteur donné.

1.5 Quels sont les aspects de la réglementation d'urbanisme qui vous apparaissent le plus problématiques? Le moins problématiques?

- Bien qu'il ne relève pas de la réglementation d'urbanisme, l'aspect de la réglementation le plus problématique pour les tenanciers de bars est sans contredit l'absence d'harmonisation dans les heures d'opération (établissements du secteur Hull). Cette situation est source de conflits dans la mesure où le déplacement de la clientèle après 2h00 AM encourage la conduite en état d'ébriété et l'arrivée en bloc d'une nouvelle clientèle dans un bar est plus susceptible de susciter des bagarres.

1.6 À votre avis, quelles sont les principales nuisances engendrées sur le milieu environnant par un débit de boissons? Comment ces nuisances pourraient-elles être atténuées?

- Les principales nuisances engendrées par un débit de boissons découlent de l'achalandage (personnes et circulation automobile) et du bruit (sortie du bar et terrasse). Une solution pouvant contribuer à atténuer certaines de ces nuisances repose dans une plus grande disponibilité de taxis à la sortie des bars. Plus vite un individu trouvera un taxi, moins tenté il sera de faire du bruit dans la rue.
- La cohabitation avec des usages résidentiels est à éviter dans la mesure du possible. Cependant, vivre au centre-ville implique vivre avec certains inconvénients pour les résidents.

2.0 Autres commentaires:

- De nombreux commentaires ont été formulés relativement à la disponibilité des taxis. De l'avis des tenanciers de bars, la gestion des taxis devrait être revue de manière à permettre une flotte de taxis plus nombreuse à la sortie des bars (Ottawa et Gatineau).
- La permission d'aménager une terrasse uniquement pour les restaurants, a été contestée. Les tenanciers de bars aimeraient voir cette permission s'étendre également aux débits de boissons.

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Les personnes suivantes ont participé à la rencontre d'amorce :

- BOURDON, Marcellin – Le Terminus Resto-Billard;
- BRAZEAU, Daniel – La Grande Gueule;
- FORTIER, François – Café aux Quatre Jeudis;
- LEBLOND, André – Resto-Bar La Tasca;
- MARTINEAU, Paul – Le Cosmo Bar;
- MOREAU, Daniel – La Boîte à chanson;
- PÉRIGNY, François – Bar sportif La Warta;
- BLAIS, Jacques – Lounge 426;
- MASSE, Charles – Lounge 426.

ANNEXE 2

LISTE DES PERSONNES INVITÉES

LISTE DES PERSONNES INVITÉES

Les personnes suivantes ont reçu une invitation à participer à la rencontre d'amorce :

- BOURDON, Marcellin – Le Terminus Resto-Billard;
- BRAZEAU, Daniel – La Grande Gueule;
- CAYER, Denis – Willy's;
- DUFOUR, Daniel – Brasserie Les Raftsmen;
- FORTIER, François – Café aux Quatre Jeudis;
- GODIN, Denis - Bar Le Loft;
- GOYETTE, Michel - Café Le Cheminot;
- GUILBAULT, Lionel – Le Fou du Roi;
- LAJEUNESSE, Martin– LaLa;
- LEBLOND, André – Resto-Bar La Tasca;
- MARTINEAU, Paul – Le Cosmo Bar;
- MASSE, Charles – Lounge 426;
- MOREAU, Daniel – La Boîte à chanson;
- PÉRIGNY, François – Bar sportif La Warta;
- ROBIN, Michel - Bar L'Élégance;
- SOTIROPOULOS, Jim – Broadway Resto-Bar;
- TCHOREWSKI, Joseph - British Hôtel.